

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-054

L'an deux mille vingt trois
Le quatorze septembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 07 septembre 2023 par Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, 2^{ème} Maire-adjointe de la commune de Glières-Val-de-Borne, habilitée par arrêté de déport du Maire n°G2023-007 en date du 06 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), M. Jean-Pierre BETEND (pouvoir à Michaël JOLIVET-BALON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : Convention « Pôle Tourisme Montagne »

Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ expose,

À la suite de la délibération portant sur le Tourisme Durable par laquelle nous avons émis le souhait d'avoir la gouvernance sur le développement de notre territoire, nous nous sommes rapprochés du Pôle Tourisme Montagne Inventive (PTMI) de l'Université Savoie Mont-Blanc avec les questionnements suivants :

Comment améliorer la vie et l'attractivité de notre vallée ?

Comment s'appuyer sur ses richesses ?

Comment se différencier, faire sa place, donner envie ?

Comment cultiver sa différence ?

Comment s'engager vers « Un tourisme autrement », soit un tourisme raisonné qui préserve les patrimoines ?

L'équipe du Pôle Tourisme Montagne Inventive de l'USMB (PTMI) propose de réaliser une étude qui comprend une partie « état des lieux » et une partie « préconisations » en s'appuyant sur une convention tripartite avec la commune de GVDB et le Département de la Haute-Savoie (voir projet de convention ci-joint). Cette étude va également permettre d'alimenter notre réflexion.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée ;
- D'AUTORISER M. Le Maire ou son représentant légal à signer tout document s'y afférant.

Délibération votée à 3 abstentions (M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, Mme Odile VIX) et 19 pour.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 15 septembre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Sheila MICHEL.